



Banque en ligne nickel

Par sophie05

bonjour ..voila ça a fait deux mois le 19 novembre que la banque nickel m a bloqué mon compte je ne sais mama pas pourquoi sans delai par mail me stipulant le blocage de mon compte et me demandant de leur faire parvenir un rib pour le transfert de mon argent .. c était le 19 septembre j attends toujours que puis je faire mercii

Par yapasdequoi

Bonjour,
Alors envoyez donc vore RIB. Qu'est-ce qui vous en empêche ?

Par sophie05

c est ce que j ai fais desuite depuis j attend quand j appelle on me demande de patienter ça fait presque deux mois que j ai envoyé mon rib

Par yapasdequoi

Alors envoyez un courrier RAR et/ou saisissez le médiateur.

Leur site est plutôt bien fait.

[url=https://support.nickel.eu/fr/je-ne-suis-pas-satisfait-et-je-souhaite-faire-une-reclamation]https://support.nickel.eu/fr/je-ne-suis-pas-satisfait-et-je-souhaite-faire-une-reclamation[/url]

Par sophie05

j ai saisi le médiateur qui m a dit qu il fallait que je patiente car ils avaient(la banque) deux mois pour me rendre mon argent .. ça a fait deux mois le 19 novembre qu ils m ont bloqué!!

Par yapasdequoi

Vous auriez pu le dire au début.
C'est vraiment le médiateur qui a répondu ? Sa rapidité est très étonnante ...
Ensuite : bien relire la décision du médiateur : deux mois à partir de quand ?

Par sophie05

oui c est bien le mediateur ...il me demande de lui envoyer la réponse a mon courrier dans lequel j ai fait ma réclamation .. j ai tout fait par le formulaire de contact et je n ai jamais eu de réponses a part le jour ou j ai demandé mes relevés de compte sur 5 ans .. qu ils m ont renvoyé desuite ils ne répondent jamais aux messages .. j ai donc fait un recommandé et j attend. il n est pas précisé dans le courrier il est noté (de communiquer la copie de la réclamation que vous avez adressé a l établissement si ce dernier ne vous a pas répondu a l issue du delai de deux mois dont il dispose)

Par yapasdequoi

Vous avez apparemment mal compris la réponse du médiateur.

Ce n'est pas "2 mois pour rembourser" c'est "2 mois pour vous répondre".
Pouvez vous préciser les dates des demandes et des réponses ?

- A quelle date le compte a été bloqué
- A quelle date la banque vous a demandé un RIB
- A quelle date avez vous envoyé ce RIB et par quel moyen (courrier? mail ? en ligne sur le site ?)
- A quelle date avez-vous envoyé le formulaire de réclamation ? et pour demander quoi exactement ?
- A quelle date avez vous écrit au médiateur ?
- A quelle date a-t-il répondu ?
- A quelle date avez-vous envoyé ce recommandé et pour demander quoi exactement ?

Par sophie05

mon compte a été bloqué le 19 septembre
la banque m a demandé le rib dans leur mail du 19 septembre qui stipulait le blocage de mon compte
j ai envoyé un rib le 29septembre par le formulaire de contact
j ai envoyé plusieurs via le formulaire de contact pour demander la raison du blocage de mon compte et de demander la restitution des fonds..le 29 septembre et début octobre
j ai ecris au mediateur le 25 octobre sa réponse est datée du 30 octobre
j ai envoyé le recommandé le 17 nov en demandant toujours la meme chose .. la raison et mon argent
le credit agricole a demandé la portabilité ça a été refusé par nickel

Par yapasdequoi

Ouf : c'est plus clair quand on a la chronologie.
Vous avez envoyé le RIB le 29/09
La banque a un délai de 2 mois = jusqu'au 29/11 pour virer l'argent vers ce RIB.

Les réclamations intermédiaires sont sans objet tant que les 2 mois ne sont pas écoulés.

Relancez APRES le 29 NOVEMBRE si le virement n'est pas fait à cette date.

La portabilité ne fonctionne pas toujours avec ces néobanques (qui n'en sont pas vraiment).
C'est à vous de prévenir les organismes qui utilisaient ce compte Nickel pour prélever ou verser à votre profit : vous devez leur communiquer votre nouveau RIB.

Par sophie05

ou puis je trouver l info sur ce delai de deux mois ?

Par yapasdequoi

C'est le médiateur qui vous l'a indiqué !

Lire cette page :
[url=https://support.nickel.eu/fr/compte-bloque-pourquoi-et-que-faire]https://support.nickel.eu/fr/compte-bloque-pourquoi-et-que-faire[/url]

Par sophie05

encore une question ils ont le droit de garder mon argent combien de temps?

Par yapasdequoi

Lisez leur site. Tout y est indiqué.

Si votre argent n'est pas restitué 2 mois après avoir fourni le RIB, vous pourrez recontacter le médiateur.

Ensuite il faudra voir un avocat.

Par sophie05

merci pour tout
bonne soirée